

Sébastien Charlier
Université de Liège
Doctorant en histoire de
l'architecture moderne

Édith Micha
Université de Liège
Collections artistiques
Assistante

Thomas Moor
Ministère de la Communauté
française Wallonie-Bruxelles
Cellule architecture
Collaborateur

79-82

Le Passage Lemonnier à Liège

Le premier passage couvert belge

Inauguré en janvier 1839, le Passage Lemonnier à Liège correspond à un mode architectural urbain typique du 19^e siècle. Sa construction est due à l'initiative de quelques riches spéculateurs dont le banquier Gérard Nagelmaekers et l'architecte Louis-Désiré Lemonnier qui dessine le passage et lui donne son nom. Pour les promoteurs, l'entreprise est principalement commerciale.

À proximité du nouveau théâtre royal, reliant la rue Vinave d'Île à la toute récente rue de l'Université, le passage s'articule en deux parties délimitées par la rue Lulay-des-Fèbvres. Soucieux d'animer le parcours, l'architecte crée à l'intersection une rupture de cheminement, soulignée par une vaste rotonde. Le passage comporte une cinquantaine de maisons pour la plupart à trois étages dont un seul est visible depuis la galerie. Outre une succession de luxueux commerces, le rez-de-chaussée abrite, au niveau de la coupole, le café «La Renaissance» dont il subsiste quelques éléments de décoration. Le plus remarquable est la toile du peintre liégeois Joseph Carpay (1822-1892), récemment restaurée à l'occasion de la rénovation de l'espace. Au deuxième étage, une salle de spectacle accessible par une entrée indépendante dans la petite rue Lulay complète l'ensemble.

Le Passage Lemonnier adopte l'esthétique néo-classique alors en vigueur. Les façades à rue sont percées en leur centre d'un imposant arc en plein cintre flanqué de deux colonnes. À l'intérieur, les devantures se caractérisent par leur symétrie : les boutiques dont la largeur et la disposition sont

invariables, sont délimitées par des pilastres de marbre qui rythment la succession d'étagères (voir photo page 78, à droite). L'espace est recouvert d'une verrière en bâtière continue, autoportante et à deux versants symétriques, composée de courtes plaques de verre se chevauchant. Dans un souci hygiéniste typique du 19^e siècle, le passage est dès sa conception doté d'une infrastructure d'égouts et d'un éclairage au gaz de ville. En 1871, l'eau courante est installée et ce n'est qu'en 1891 que le sol, d'abord simplement asphalté, reçoit un carrelage en céramique.

Par ses caractéristiques, tant architecturales que fonctionnelles, le Passage Lemonnier s'inscrit parfaitement dans le contexte général de développement des passages couverts en Europe. Son architecture sobrement néo-classique, ses verrières, ses proportions et son agencement interne en répondent au modèle parisien, notamment au passage des Panoramas (1800, transformé) et au passage Vendôme (1825-1827, raccourci). Avec ses 160 mètres de long et ses 4 mètres de large, le Passage Lemonnier est la première galerie couverte d'importance en Belgique, le Passage de la Monnaie à Bruxelles (vers 1820, démoli) ne mesurant que 25 mètres de long et 2,5 mètres de large. Le lieu, surnommé «Li rowe di Veûle» (la rue de verre), marque d'emblée les esprits et son succès est tel que des mesures d'urgence doivent être prises pour gérer les désordres causés par l'affluence de la foule. Il semble que l'architecte Jean-Pierre Cluysenaar se soit intéressé de près au chantier du Passage Lemonnier en vue de la construction des Galeries Saint-Hubert à Bruxelles (1847).



L'héritage des années 1930

À quelques exceptions près, la construction des passages couverts prend fin dans les premières années du 20^e siècle, tant en Europe qu'aux États-Unis – en Belgique, le Passage de la Bourse à Charleroi (1891) fait figure d'exemple tardif, voire d'ultime cas connu, et il ne faut attendre que quelques années pour que le modèle commercial n'apparaisse comme révolu. À Paris, berceau des passages couverts, l'Entre-deux guerres est marqué par la disparition de quatre importants ensembles : le Passage de l'Opéra en 1925, le Passage Richer en 1927, le Passage de Cherbourg en 1933 et la Galerie d'Orléans en 1935. À Liège, le Passage Lemonnier se trouve dans un état de dégradation avancé et seule l'accession de Louis Dabin à la gestion du passage (1934) offrira au navire l'opportunité de ne pas sombrer.

Pour ce faire, Louis Dabin s'adresse à un proche, le jeune architecte prometteur Henri Snyers (Liège, 1901-1980), et lui confie la refonte complète de l'ensemble. Snyers est membre de *L'Équerre*, certainement l'un des plus intéressants bureaux

d'architectes belges du 20^e siècle. L'attitude architecturale est directement inspirée de références contemporaines : les quartiers modernes de Frugès que Le Corbusier a édifié à Pessac-Bordeaux (1926-1927) et l'ensemble parisien de la rue Robert Mallet-Stevens (1926-1927). Les deux hommes projettent d'édifier en lieu et place du passage «le premier grand ensemble moderne à Liège».⁰¹ Le coût exorbitant de l'opération reflète l'ambition initiale et l'option de la rénovation, qui deviendra la solution de repli, n'en demeurera pas moins à leurs yeux satisfaisante, car propre à «apporter aux immeubles de la dite Société des transformations radicales nécessitées tant par la vétusté menaçante des bâtiments que par le caractère désuet et indigne d'une grande Ville, des entrées, des galeries et des magasins».⁰² Bref, un projet raisonnable mais à l'ambition intacte.

C'est en 1934 que les travaux de transformation débutent. L'entrée en Vinave d'Île ouvre le chantier, suivie par la galerie, la rotonde – dont la structure est renforcée par le placement de huit colonnes en béton armé de la *Société des Pieux Franki* –, l'entrée rue de l'Université et l'escalier d'accès à la salle «La Légia». En 1939, avec en contribution artistique la sculpteur Madeleine Schoofs pour la statuaire de la coupole, la rénovation est terminée. Au final, seuls les deux premiers niveaux auront été rhabillés et les toitures de verre remplacées – il suffit aujourd'hui de lever le regard pour remarquer que l'architecture première du passage, néo-classique, surplombe les transformations des années 1930. En aucun lieu, la conception structurelle du passage n'a été bouleversée, ce qui n'est pas sans poser aujourd'hui de réels problèmes d'organisation spatiale. Chaque boutique répond toujours à une articulation verticale initiale, avec réserve et logement superposés et venelles d'accès privés. La verticalité de l'ensemble néo-classique, marquée principalement par la succession des enseignes commerciales et des portiques aux abords de la coupole, fait maintenant place à une composition horizontale, dont la fluidité est accentuée par un pavement hexagonal élancé et par des lignes incisées au niveau des fenêtres du premier étage. Un jeu d'épure qui efface les strates architecturales antérieures. La complexité de la nouvelle couverture vitrée, assemblage habile de pavés de verre demi-cristal du Val Saint-Lambert à jointures minces, pose un juste contrepoint à l'apparente simplicité de la conception globale. Par un jeu d'éclairages et un réel opportunisme commercial de la bien connue société Philips, la qualité de la mise en œuvre de la couverture vitrée, particulièrement au niveau de la coupole, est mise en scène la nuit tombée.

Le Passage Lemonnier sort fragilisé de la guerre autant par le bombardement de mai 1940 que par l'essoufflement de l'activité d'Henri Snyers, cantonnée en fin de carrière à de l'expertise. À l'exception de la rénovation de la salle de spectacle «La Légia», à laquelle participe le peintre Edgar Scaufaire (1893-1960), l'intervention tardive qui remplace les pavés de verre par une tôle plastique et la couverture de la coupole (1965)

01
Henri Snyers, *Projet de modification et d'aménagement du Passage Lemonnier. Notice explicative*, Archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, Fonds Snyers, s.d., p. 3.

02
Lettre de Pierre Dabin à Xavier Neujean, Bourgmestre de la Ville de Liège, Archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, Fonds Snyers, dossier n° 637, 18 mars 1936.

Vue des étages supérieurs
du Passage Lemonnier,
depuis la salle de la Légia,
2002

© J. Berger



manque singulièrement de souffle, comme la reconstruction des trois derniers niveaux de façade en Vinâve d'Île (1974). Le classement par la Région wallonne en 1986, dont la protection devrait certainement être étendue à la cage escalier de «La Légia», participe à la redéfinition de l'identité du passage couvert.

Quel avenir pour le Passage Lemonnier ?

La redécouverte par l'APRAM asbl⁰³ des archives d'Henri Snyers a été le prétexte à une importante investigation historique sur le Passage Lemonnier, concrétisée en 2002 par une exposition aux Journées du Patrimoine et l'édition d'un catalogue. En 2005, la disparition annoncée de l'ancienne salle de spectacle «La Légia», avec la complicité de la Gérance et des pouvoirs publics, devient le moteur d'une réflexion plus large. L'APRAM, en collaboration avec les architectes-urbanistes Christine Bertaux et Abdelkader Boutemadja, réunit alors une vingtaine d'intervenants de tous horizons et les invite à réfléchir sur l'avenir du passage : trois heures durant, actionnaires de la Société civile du Passage Lemonnier, gestionnaires de passages

couverts – dont les responsables des Galeries Saint-Hubert à Bruxelles et de l'association française «Passages et Galeries» –, architectes, urbanistes, mandataires publics, représentants de l'enseignement de l'architecture, du commerce liégeois et des administrations communales et régionales, ont échangé leurs vues, partagé leurs bonnes pratiques et esquissé une réponse qui se devait d'être nécessairement globale.

La situation à laquelle la Gérance du Passage Lemonnier est confrontée est la suivante : les galeries commerçantes souffrent d'un environnement hyper concurrentiel – la multiplication des centres commerciaux en banlieue et dans les centres urbains y est pour beaucoup (pensons aux récentes Galeries-Saint Lambert et à la future Médiacité à Liège) – qui les contraint à adopter de nouvelles stratégies commerciales pour maintenir leur activité. C'est ici que le bât blesse. Les passages couverts, véritables «morceaux de ville» dans la ville, ne peuvent justement pas être appréhendés dans leur seule dimension marchande. À l'aune de la ville européenne durable telle que définie par la Charte de Leipzig (2007), cela s'avère

⁰³ L'Association pour la Promotion et la Recherche en Architecture moderne (APRAM asbl) a été fondée en 2001 à Liège par des historiens et historiens de l'art diplômés de l'Université de Liège. Elle œuvre à la reconnaissance de l'architecture moderne et contemporaine à Liège et se compose aujourd'hui de Sébastien Charlier, Nicolas Cottin, Isabelle Ledoux, Edith Micha et Thomas Moor.

être au contraire un atout. Leur structure historique multifonctionnelle (commerces, Horeca, logements, infrastructures culturelles...) et leur avantageuse situation au cœur des centres-villes sont une réelle opportunité pour que les collectivités publiques et les acteurs privés y développent, main dans la main, de nouvelles fonctions urbaines, et en premier lieu, de l'habitat de qualité. Au cœur d'un piétonnier vidé de ses habitants, le Passage Lemonnier doit se poser non seulement comme l'acteur de son propre redéploiement, en réinvestissant notamment les milliers de mètres carré d'anciens logements délabrés, mais aussi, en utilisant les huit galeries d'accès privatif qui le ceinturent, comme distribution des logements vides des commerces avoisinants. Nul doute que les travaux d'étudiants menés sur le passage dans la foulée de la rencontre de 2005, à l'ISA Saint-Luc (atelier de restauration) et à l'ISA Lambert-Lombard (atelier d'urbanisme) pourront servir de cas d'étude particulièrement utiles.

Maîtriser le devenir du Passage Lemonnier, en mesurer les enjeux, pouvoir l'intégrer dans une volonté plus globale de dynamisation du commerce et de l'habitat pour renforcer l'attractivité du centre-ville, tels sont les défis qui occupent la Gérance de la galerie. Le passage dispose de nombreux atouts et une nouvelle dynamique est perceptible depuis peu : toutes les cellules sont aujourd'hui occupées, certaines ont fait l'objet d'un aménagement de qualité et un établissement Horeca a ouvert dans la galerie Vinâve d'Île. Avec l'aide des pouvoirs publics, la Gérance doit maintenant oser confier son avenir à l'expertise d'acteurs de terrain, architectes en premier, et prendre le risque d'une nouvelle commande programmatique et architecturale sur l'ensemble. Menée en bonne intelligence avec les transformations modernistes d'Henri Snyers, elle doit laisser la liberté de développer de nouvelles formes et typologies contemporaines en renouant ainsi avec l'esprit éclairé qui avait animé le gérant Louis Dabin dans les années 1930. Associer des compétences en signalétique, design et éclairage pour développer une nouvelle identité, et dénicher une équipe de concepteurs par un concours, coopérer en bonne synergie avec les pouvoirs publics dans l'intérêt collectif, voilà qui serait certainement le signal d'une ville qui fédère et développe son potentiel d'attractivité. De quoi inscrire durablement le Passage Lemonnier dans le 21^e siècle, et assurer l'essor d'une nouvelle mixité fonctionnelle, dont les premières retombées profiteront indéniablement à son commerce historique : en densifiant l'habitat dans la zone de chalandise de la galerie, les premiers clients seront évidemment les habitants.



Le Passage Lemonnier lors des Journées du Patrimoine 2008
Photo G. Focant, © SPW

Bibliographie

S. CHARLIER, S. COKAIKO, E. et F. DU MESNIL DU BUISSON, I. LEDOUX, G. LEROY, E. MICHA, T. MOOR, *Particulièrement l'architecture moderne (PAM), Le Passage Lemonnier et le Quartier Régence-Université*, Liège, 2002.

J.-F. GEIST, *Le Passage. Un type architectural du 19^e siècle*, Liège, 1982.

La Charte de Leipzig sur la ville européenne durable – déclaration de la Présidence allemande de l'Union européenne, 2007.

Le Passage Lemonnier à Liège, Liège, 1893.